Transports : musique sans écouteurs, pieds sur les sièges, incivilités diverses… Pour améliorer la sécurité, ces comportements pourraient devenir un délit et être plus sévèrement punis

11/02/2025 à 19h13



Améliorer la sécurité dans les transports. Tel est l'objectif de la proposition de loi actuellement examinée à l'Assemblée visant à renforcer l'arsenal législatif pour lutter contre les incivilités dans les transports. En effet, le ministre des Transports Philippe Tabarot veut faire de la sécurité dans les bus, trains et métros sa priorité. Il souhaite sanctionner plus durement certaines incivilités comme le fait de mettre ses pieds sur un siège, ou d'écouter sa musique à un volume trop élevé.

Si on retrouve parmi ces mesures la possibilité d'équiper les contrôleurs de caméras-piéton, d'autoriser les agents à intervenir aux abords des gares et non plus uniquement à l'intérieur de celles-ci, ou encore d'autoriser les palpations de la part des agents de la sûreté ferroviaire, l'objectif est

également de créer un « délit d’incivilité d’habitude ». […]

Le fait d’emprunter les transports en état d’ivresse, de traverser les voies, d’actionner le signal d’alarme sans raison ou de troubler la tranquillité des autres passagers, par exemple en criant ou en écoutant de la musique sans écouteur, devraient également faire partie de ces délits « d’incivilité d’habitude ». Mendier, distribuer des tracts ou des objets, et faire usage d’un appareil ou d’un instrument sonore seront aussi plus sévèrement punis. […]

Le Parisien